

EB48.R1 Rapport des représentants du Conseil exécutif à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif

1. PREND ACTE du rapport des représentants du Conseil exécutif à la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé; et
2. FÉLICITE ces représentants de la compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions.